

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLEVEMENT À LA SOURCE EN 2019

A partir de janvier 2019, votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...) procédera directement à la retenue de l'impôt chaque mois. Cette retenue sera calculée en appliquant votre taux pour le foyer (ou taux individuel si vous avez opté pour ce dernier) à votre revenu net imposable mensuel (salaire, retraite, allocation chômage...).

Détail des revenus		Total	
Deduction 10% ou frais réels.	9970	Déclar. 1	9970
Pensions, retraites, rentes.	12346		12346
Salaires, pensions, rentes nets.	20084		20084
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.			
Revenus de capitaux mobiliers déclarables.			
Revenus par le foyer fiscal			
Revenus déclarés par le foyer fiscal			
Revenus de capitaux mobiliers déclarables 7			
Revenus de capitaux mobiliers déclarables 7			
Revenu brut global.	20087		20087
CSG déductible.	0		0
Abattement personnes âgées ou invalides.	1188		1188
Revenu imposable.	18899		18899
Abattement sur les revenus soumis au barème 14	586		586
Décoûte.	0		0
Impôt sur le revenu net avant corrections.	0		0
Impôt total avant crédits d'impôt.			
Crédits d'impôt, IMPUTATIONS			
1 Montant déclaré			
1 Montant retenu			
1 Prelevement forfaitaire déjà versé			
1 sur revenus de capitaux mobiliers.			
Total de l'impôt sur le revenu net.			
IMPÔT NET			
COMPTÉ TENUE DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DÉCLARÉS, LE MONTANT			
DE LA RESTITUTION CALCULEE (voir ci-dessous) EST DE			
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.			
INFOSMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence 25			
Les sommes inférieures à 8 € ne sont pas restituées			
Informations individuées pour mémoire			
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible 19			
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE			

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
VALANT AVIS D'IMPÔT
IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2017

Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

MME COUPAS ANNE MARIE
APP 439
62 RUE GEORGETTE ET G FROTIER
88140 CONTREXEVILLE

Vos références	Votre situation
Pour accéder à votre espace particulier Numéro fiscal (C) : 09 41 244 353 238	MONTANT DE VOTRE IMPÔT 0 €

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration
Revenu fiscal de référence : 18 899

Référence de l'avis :

18 88 A 104 17 1 52

Adresse d'imposition au 01/01/2018 :
APP 439
62 RUE GEORGETTE ET G FROTIER
88140 CONTREXEVILLE

Numéro FIP : 880 21 17 1090856789 4 A
Numéro de rôle : 011 A
Date d'établissement : 10/07/2018

**A compter du 1^{er} janvier 2019, votre impôt sur le
revenu sera prélevé à la source.**
**Lisez attentivement la rubrique "INFORMATIONS
CONCERNANT LE PRÉLEVEMENT À LA SOURCE"
à l'intérieur de cet avis, ainsi que la notice.**

Vos démarches

- ⇒ Sur impots.gouv.fr : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ Par courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- ⇒ Par téléphone :
 - Pour tout renseignement concernant le prélevement à la source mis en place en 2019 : 0 811 368 368*
 - Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ Sur place :
 - Pour toute question sur les horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact » :
SERVICE IMPÔTS PARTICULIERS VITTEL - S.A.I.D. VITTEL
P.C.E. DE LA MARNE - BP 89 88803 VITTEL CEDEX
Tél : 03 29 08 66 40

*Service 0,06 € / min + prix appel

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accompter une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.
Est puni des mêmes peines le fait de fornir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indû.